

DELIBERATION N°79/2010 DU 06 OCTOBRE 2010
Portant désignation des représentants du conseil municipal au sein des commissions des différents organismes extérieurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°37/2008 du 19 juin 2008 relative à la désignation des représentants du conseil municipal au sein des commissions internes et au sein des différents organismes extérieurs ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance
du 06 octobre 2010

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| ADOpte A L'UNANIMITE | |
| VOTANTS | 20 |
| POUR | 20 |
| CONTRE | 0 |
| ABSTENTION | 0 |

ADOPTE

Article 1^{er} : Sont nommés au sein des commissions des organismes extérieurs ci-après :

| | |
|---|---|
| Conseil d'administration de la crèche de Pirae | Membres <ul style="list-style-type: none">- Christiane Tiare TICCHI- Elisa YAO THAM SAO- Jean-Baptiste TERIIEROOTERAI- Eliane LECHENE- Yvette LICHTLE |
| Comité de gestion du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française | Titulaires <ul style="list-style-type: none">- Béatrice VERNAUDON- Mairai SUN Suppléants <ul style="list-style-type: none">- Georges PUCHON- Noël TUEINUI |
| Comité technique et de pilotage du Contrat Urbain et de Cohésion sociale | Titulaire <ul style="list-style-type: none">- Elisa YAO THAM SAO Suppléante <ul style="list-style-type: none">- Christiane Tiare TICCHI |
| Conseils d'école | Titulaire <ul style="list-style-type: none">- Christiane Tiare TICCHI Suppléante <ul style="list-style-type: none">- Elisa YAO THAM SAO |
| Conseils des collèges et lycées | Titulaire <ul style="list-style-type: none">- Yvette LICHTLE Suppléante <ul style="list-style-type: none">- Maite LEQUERRE |
| Commission des évaluations immobilières | Titulaire <ul style="list-style-type: none">- William BENNETT Suppléante <ul style="list-style-type: none">- Elisabeth MOE |
| Commission des établissements assurant la garde des enfants | Titulaire <ul style="list-style-type: none">- Elisa YAO THAM SAO Suppléante <ul style="list-style-type: none">- Christiane Tiare TICCHI |
| Commission des monuments naturels et des sites | Titulaire <ul style="list-style-type: none">- Théodore TETUAETARA Suppléante <ul style="list-style-type: none">- Elisabeth MOE |
| Commission des installations classées | Titulaire <ul style="list-style-type: none">- William BENNETT Suppléant <ul style="list-style-type: none">- Noël TUEINUI |
| Commission de sécurité | Titulaire <ul style="list-style-type: none">- Jean-Baptiste TERIIEROOTERAI Suppléant <ul style="list-style-type: none">- William BENNETT |
| Comité consultatif d'agrément préalable des travaux immobiliers | Titulaire <ul style="list-style-type: none">- William BENNETT Suppléant <ul style="list-style-type: none">- Noël TUEINUI |

Article 2. : La délibération n°37/2008 du 19 juin 2008 relative à la désignation des représentants du conseil municipal au sein des commissions internes et au sein des différents organismes extérieurs, est abrogée.

Article 3. : La présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire



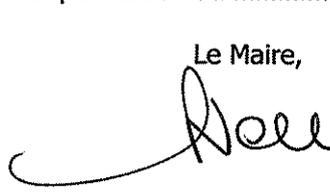

Béatrice VERNAUDON

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... 8 OCT. 2010

et publication du 11 OCT. 2010

Le Maire,

Béatrice VERNAUDON